



Formation

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION 2018 CADRE DE SANTE

NOUS SOMMES

LÀ

POUR
FORMER



IRFSS des Hauts-de-France
Site de Douai

WWW.croix-rouge.fr



Route de Cambrai
59187 DECHY
Tél. : 03 27 88 94 00
ifsi.dechy@croix-rouge.fr

❖	Edito	
❖	Modalités d'accès à la formation cadre de santé	3
	▪ Les conditions d'accès	
	▪ Les épreuves de sélection	
❖	Programme de la formation.....	4
❖	Calendrier.....	5
❖	Conditions financières & matérielles	6
❖	Liste des pièces à fournir	7
❖	Annexes.....	8
	▪ Fiche d'inscription aux épreuves de sélection	
	▪ Certificat de prise en charge financière	
	▪ Certificat médical d'aptitude	
	▪ Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires	

Notre projet de formation en IFCS

La formation des cadres à la Croix-Rouge française, depuis 60 ans, n'a cessé de construire le processus de professionnalisation du cadre de santé. Le projet 2015/2018 de la filière formation a pour axe stratégique de faire évoluer les mentalités en offrant le tremplin d'une formation ouverte et innovante.

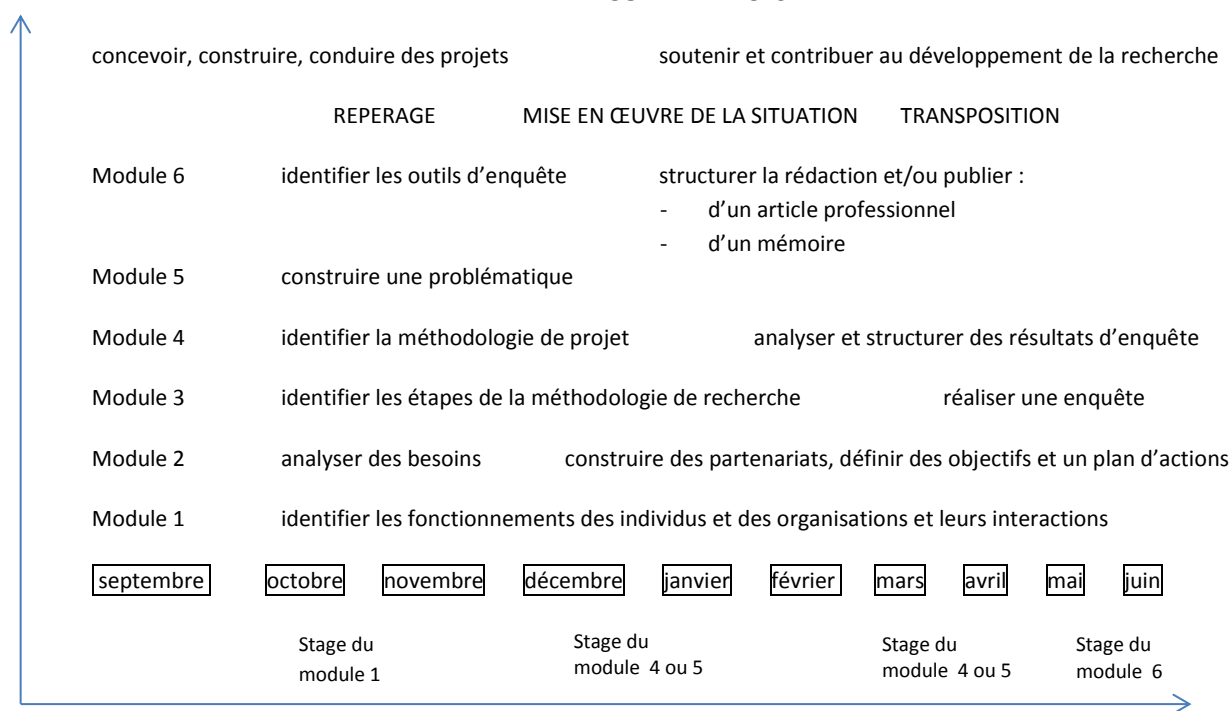
L'équipe pédagogique de l'IFCS Croix-Rouge française de Douai a choisi de mettre en œuvre le programme de formation cadre, en ciblant les compétences cœur de métier, du cadre de demain et en soulignant les compétences transversales quel que soit son exercice professionnel.

Pour cela, des réseaux de compétences plurielles sont mobilisées, avec les formateurs permanents, les professionnels vacataires et les enseignants universitaires qui contribuent alors à développer une offre de formation riche d'un socle commun de compétences et d'une offre de parcours différenciés.

Notre projet de formation se décline autour du maillage, pendant les dix mois de formation de compétences emblématiques du cadre de santé

- Concevoir, construire et conduire des projets
- Soutenir et contribuer au développement de la recherche
- Adopter une posture professionnelle mobilisatrice des modes de communication que sont la négociation, la gestion de conflit, l'animation.

COMPETENCES



Les conditions d'accès

Conditions définies par les arrêtés du 18 août 1995, du 27 mai 1997 et du 16 août 1999

POUR L'IFCS DE DOUAI

- Etre titulaire d'un diplôme permettant la profession d'infirmier(ière) (infirmier diplômé d'Etat, infirmier issu du secteur psychiatrique) ;
- Justifier de 4 années minimum à temps plein d'exercice de la profession exercée au plus tard pour le 31 janvier 2018.

Les modalités pratiques

- Déposer un dossier complet et conforme aux pièces demandées, avant la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection ;
- Passer et réussir les épreuves de sélection.

« Toute condition particulière de passation des épreuves devra faire l'objet d'une démarche auprès de l'ARS au moment de l'inscription au concours d'entrée. Pour toute difficulté pour passer les épreuves dans les mêmes conditions que les autres candidats, survenant après cette inscription, la démarche devra être faite dès que le problème sera connu. »

Les épreuves de sélection

- **Une épreuve d'admissibilité, écrite et anonyme** : cette épreuve, d'une durée de quatre heures, notée sur 20 consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
- **Une épreuve d'admission** à partir d'un dossier rédigé par le candidat :
Ce dossier se compose :
d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes ;
d'une présentation personnalisée portant sur
 - ❖ son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
 - ❖ ses conceptions de la fonction cadre et ses projets.

Cette épreuve notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Programme de la formation

En référence au décret n°95-926 du 18 août 1995 et à l'arrêté du 18 mai 1995, et aux arrêtés du 27 mai 1997 et 16 août 1999, la formation s'articule autour de six modules :

Module 1, l'initiation à la fonction cadre

3 semaines d'enseignement théorique (90 heures)
3 semaines de stage hors secteur sanitaire (105 heures)

Module 2, santé publique

3 semaines d'enseignement théorique (90 heures)

Module 3, analyse des pratiques et initiation à la recherche

3 semaines d'enseignement théorique (90 heures)

Module 4, fonction d'encadrement

5 semaines d'enseignement théorique (150 heures)
4 semaines de stage en établissement sanitaire ou social (140 heures)

Module 5, fonction de formation

5 semaines d'enseignement théorique (150 heures)
4 semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social (140 heures)

Module 6, approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

5 semaines d'enseignement théorique (150 heures)
4 semaines de stage en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique (140 heures)

Et comporte aussi :

2 semaines de travail de recherche et de documentation
Et 1 semaine de congés

Au-delà de l'aspect modulaire du programme et au regard de l'avancée des travaux relatifs à la ré ingénierie du référentiel métier et du référentiel de formation « cadre de santé », les équipes pédagogiques ont pour volonté de mettre en place une organisation transversale de la formation, axée, comme écrit précédemment, sur une approche par compétences.

Partenariat entre l'IFCS et l'Université d'Artois :

L'IFCS a une convention de partenariat avec la Faculté EGASS (Economie Gestion Administration et Sciences Sociales) de l'Université d'Artois, permettant l'obtention du Master 2, mention « management sectoriel », parcours cadre de santé.

Les 210 heures suivies à l'Université (réparties en 90 heures pour le semestre 3 et 120 heures pour le semestre 4) sont comprises dans les 790 heures de théorie de la formation cadre et s'intègrent pleinement aux dispositifs pédagogiques mobilisateurs de l'alternance, proposés par le cadre du projet de formation de l'IFCS. Le maillage ainsi permis, entre théorie et pratique, vise l'ancrage des futurs managers dans les réalités professionnelles actuelles et leur performance par le sens donné à leurs pratiques.

Frais d'inscription aux épreuves de sélection en formation cadre de santé

Ils s'élèvent à 115 € et doivent être payés par chèque au moment de l'inscription.

Les droits demeurent acquis en cas de désistement.

Frais de formation

Les frais de la formation sont fixés à :

- Tarif employeur, OPCA, FONGECIF... : 9 500 €
- Tarif demandeur d'emploi : 4 750 €
- Tarif dégressif si plusieurs agents d'un même établissement : réduction de 30% à partir de la 2^{ème} personne, soit 6 650 €

Les frais d'inscription au Master 2 à l'Université sont fixés à :

- 261,10 € *

** Coût pour l'année 2017-2018*

Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription (formulaire joint).
- Une photo d'identité collée sur la fiche d'inscription.
- Photocopies certifiées conformes, par vous-même, de vos diplômes secondaires et professionnels dûment enregistrés (cachet d'enregistrement au dos du diplôme ou numéro ADELI).
Si diplôme belge, merci de joindre l'autorisation d'exercer en France obtenue auprès de la Direction Générale de la Santé + enregistrement auprès de l'ARS du lieu d'exercice.
- Le certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du code de la santé publique (diphthérie, tétanos, poliomyélite et hépatite B). Cf document joint en annexe.
- Une fois l'admission prononcée : le certificat médical émanant d'un médecin agréé ARS attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation (la liste des médecins agréés peut s'obtenir auprès de l'ARS de votre région).
- Une attestation de l'employeur ou des employeurs, justifiant des quatre années d'exercice professionnel, ou, pour les candidats exerçant dans le secteur libéral un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.
- Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de formation par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de formation.
- Un chèque de 115 € (droits d'inscription) libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française. Ces droits d'inscription restent acquis en cas de désistement.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.

A faire parvenir à :

IFCS de Douai

Croix-Rouge française

Route de Cambrai

59187 DECHY

03 27 88 94 00

au plus tard le 15 février 2018 minuit

cachet de la Poste faisant foi

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection (1/2)

Année 2018-2019

Photo d'identité

(à coller)

ETAT CIVIL

NOM PATRONYMIQUE..... NOM D'USAGE

PRENOM DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE – MARIE(E) – DIVORCE(E) – AUTRE NOMBRE D'ENFANTS :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

TEL : E-MAIL :

TEL (AUTRES) :

FORMATIONS & DIPLOMES

FORMATION ANTERIEURE AU DIPLOME PROFESSIONNEL (DIPLOMES OU NIVEAU D'ETUDES OBTENUS)

.....

.....

DIPLOME PROFESSIONNEL

TITRE ET DATE D'OBTENTION

INSTITUT DE FORMATION

DIPLOME DE SPECIALITE ET DATE D'OBTENTION

AUTRES DIPLOMES ET DATE D'OBTENTION

SITUATION PROFESSIONNELLE

NOM DE L'EMPLOYEUR.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE

.....

TEL E-MAIL :

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection (2/2) Année 2018-2019

DEROULEMENT DE CARRIERE

DIFFERENTS SERVICES ACCOMPLIS DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLOME PROFESSIONNEL

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	FONCTION EXERCEE	SERVICE OU IFSI (INDIQUER L'INTITULE EXACT DU SERVICE)	PERIODES (INDIQUER LES DATES EXACTES ¹)	ETP ² DUREE
				TOTAL :

A..... , LE
JE RECONNAIS L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS
SIGNATURE

¹ Si temps partiel, précisez le pourcentage

² ETP : équivalent temps plein (ex : 2 années à mi-temps = 1 année ETP)

Certificat de prise en charge financière Année 2018-2019

NOM PATRONYMIQUE..... NOM D'USAGE

PRENOM DATE DE NAISSANCE

FONCTION EXERCEE.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

.....

UNITE FONCTIONNELLE OU SERVICE.....

TYPE D'ETABLISSEMENT

- PUBLIC
- PRIVE A BUT LUCRATIF
- PRIVE A BUT NON LUCRATIF
- PRIVE A BUT NON LUCRATIF (PSPH)

MODE DE PRISE EN CHARGE

PAR MON ETABLISSEMENT

PLAN DE FORMATION (PAUF)
FONDS PROPRES DE L'ETABLISSEMENT

NOM DE L'OPCA

PAR INITIATIVE PERSONNELLE

CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION
AUTO-FINANCEMENT

NOM DE L'OPCA

AUTRES

PRECISEZ.....

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE OU DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
ETABLIE PAR VOTRE EMPLOYEUR OU L'ORGANISME DE FINANCEMENT.**

DATE
SIGNATURE

Fiche médicale Année 2018-2019

CETTE FICHE EST A RENDRE UNE FOIS VOTRE ADMISSION PRONONCEE.

ELLE NE PEUT ETRE COMPLETEE QUE PAR UN MEDECIN AGREE PAR L'ARS.
LA SIGNATURE DU MEDECIN DOIT ETRE SUIVIE DE LA MENTION « MEDECIN AGREE PAR L'ARS »

JE, SOUSSIGNE(E) DR , MEDECIN AGREE PAR L'ARS

CERTIFIE AVOIR EXAMINE :

MR/MME (NOM ET PRENOM) NE(E) LE

ET DECLARE QUE SON ETAT DE SANTE EST :

COMPATIBLE INCOMPATIBLE AVEC LES ETUDES DE CADRE DE SANTE

DATE

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires

Année 2018-2019

NOM ET PRENOM DU MEDECIN :
TITRE ET QUALIFICATION :
ADRESSE :
TELEPHONE :

JE SOUSSIGNE(E) DR CERTIFIE QUE :

MR/MME (NOM ET PRENOM) NE(E) LE

CANDIDAT(E) A L'INSCRIPTION POUR LA FORMATION CADRE DE SANTE A ETE VACCINE(E) :

- CONTRE LA DIPHTERIE, LE TETANOS ET LA POLIOMYELITIS :

DERNIER RAPPEL EFFECTUE		
NOM DU VACCIN	DATE	N° LOT

- CONTRE LA FIEVRE TYPHOÏDE DEPUIS MOINS DE 3 ANS (POUR LES ELEVES, ETUDIANTS OU PROFESSIONNELS DE SANTE AYANT UN STAGE OU UNE ACTIVITE A RISQUE DE CONTAMINATION DANS UN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE, I.E. LORS DE LA MANIPULATION D'ECHANTILLONS BIOLOGIQUES, EN PARTICULIER DE SELLES, SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DES SALMONELLES) :

NOM DU VACCIN	DATE	N° LOT

- CONTRE L'HEPATITE B, SELON LES CONDITIONS DEFINIES AU VERSO, IL/ELLE EST CONSIDERE(E) COMME (RAYER LES MENTIONS INUTILES) :

- IMMUNISE(E) CONTRE L'HEPATITE B : OUI NON
- NON REPONDEUR A LA VACCINATION : OUI NON

- PAR LE BCG (OBLIGATOIRE AUSSI POUR D'AUTRES FILIERES D'ETUDES) :

VACCIN INTRADERMIQUE OU MONOVAX	DATE (DERNIER VACCIN)	N° LOT

IDR A LA TUBERCULINE	DATE	RESULTAT (EN MM)

A , **LE**

SIGNATURE :
CACHET DU MEDECIN :



Formation



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



**FORMATION CADRE DE SANTE
IRFSS des Hauts-de-France
IFCS Croix-Rouge française de Douai**

Inscription jusqu'au 15 février :
retrait des dossiers à l'institut
ou sur le site internet

<http://irfss-hdf.croix-rouge.fr>

Sélection en mars et mai.

Formation de septembre à juin.

Notre projet de formation

La formation des cadres à la Croix-Rouge française, depuis 60 ans, n'a cessé de construire le processus de professionnalisation du cadre de santé. Le projet 2015/2018 de la filière formation a pour axe stratégique de faire évoluer les mentalités en offrant le tremplin d'une formation ouverte et innovante.

L'équipe pédagogique de l'IFCS Croix-Rouge française de Douai a choisi de mettre en œuvre le programme de formation cadre, en ciblant les compétences cœur de métier, du cadre de demain et en soulignant les compétences transversales quel que soit son exercice professionnel.

Pour cela, des réseaux de compétences plurielles sont mobilisées, avec les formateurs permanents, les professionnels vacataires et les enseignants universitaires qui contribuent alors à développer une offre de formation riche d'un socle commun de compétences et d'une offre de parcours différenciés.

Notre projet de formation se décline autour du maillage, pendant les dix mois de formation de compétences emblématiques du cadre de santé :

- Concevoir, construire et conduire des projets
- Soutenir et contribuer au développement de la recherche
- Adopter une posture professionnelle mobilisatrice des modes de communication que sont la négociation, la gestion de conflit, l'animation.

Partenariat entre l'IFCS et l'Université d'Artois

L'IFCS a une convention de partenariat avec la Faculté EGASS de l'Université d'Artois, permettant l'obtention du Master 2, mention « management sectoriel », parcours Cadre de santé.



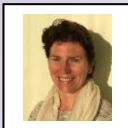
Ce qu'en pensent nos partenaires...

"Une formation « punchy » ! avec de vrais questionnements ; pragmatisme et humanisme illustrent parfaitement cette formation à Dechy".



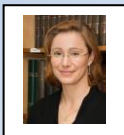
José GOETINCK,
Directeur Coordonnateur
Général des Soins
Directeur référent du pôle CAMUS
Groupe Hospitalier Seclin Carvin

"La formation cadre permet d'intégrer des savoirs et des conceptions, de modifier en partie nos représentations. L'alternance facilitée par ailleurs la mise en application des informations reçues et leur confrontation à la théorie. Elle favorise également notre ouverture d'esprit lors d'échanges constructifs avec les professionnels et collègues. La formation permet enfin de nous affirmer dans notre nouvelle posture".



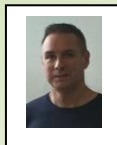
Anne DEROME
Etudiante cadre de santé 2002-2004
Cadre de santé au
Centre Hospitalier de Douai

"Cet Institut de formation est un lieu privilégié de partage des savoirs et des compétences. Les esprits sont naturellement appelés à la réflexion laquelle embrasse de nombreux champs disciplinaires, permettant ainsi aux étudiants cadres d'appréhender entre autre les enjeux éthiques et légaux liés à l'exercice de leurs futures fonctions".



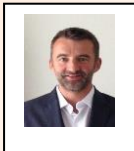
Fanny VASSEUR-LAMBRY
Maître de conférences en droit privé – HDR
Université d'Artois – Faculté de droit de Douai
Directrice du centre de recherche
« Droit, Ethique et Procédures »

"Engagez-vous dans un cycle de formation professionnelle dynamique."



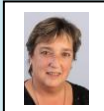
Franck MASURELLE
Directeur EHPAD de COMINES

"L'IFCS de Dechy fait partie des 4 IFCS dont dispose la Croix-Rouge française au niveau national. Il dispense une formation menant au Diplôme d'Etat de Cadre de Santé et, grâce au partenariat que nous menons avec l'Université d'Artois, il permet une codiplomation avec un Master 2 spécifique au management dans les établissements sanitaires. Les employeurs trouvent donc là une formation leur permettant d'obtenir des cadres de santé prêts à relever les nouveaux défis de l'encadrement d'équipe dans des services sanitaires en pleine mutation".

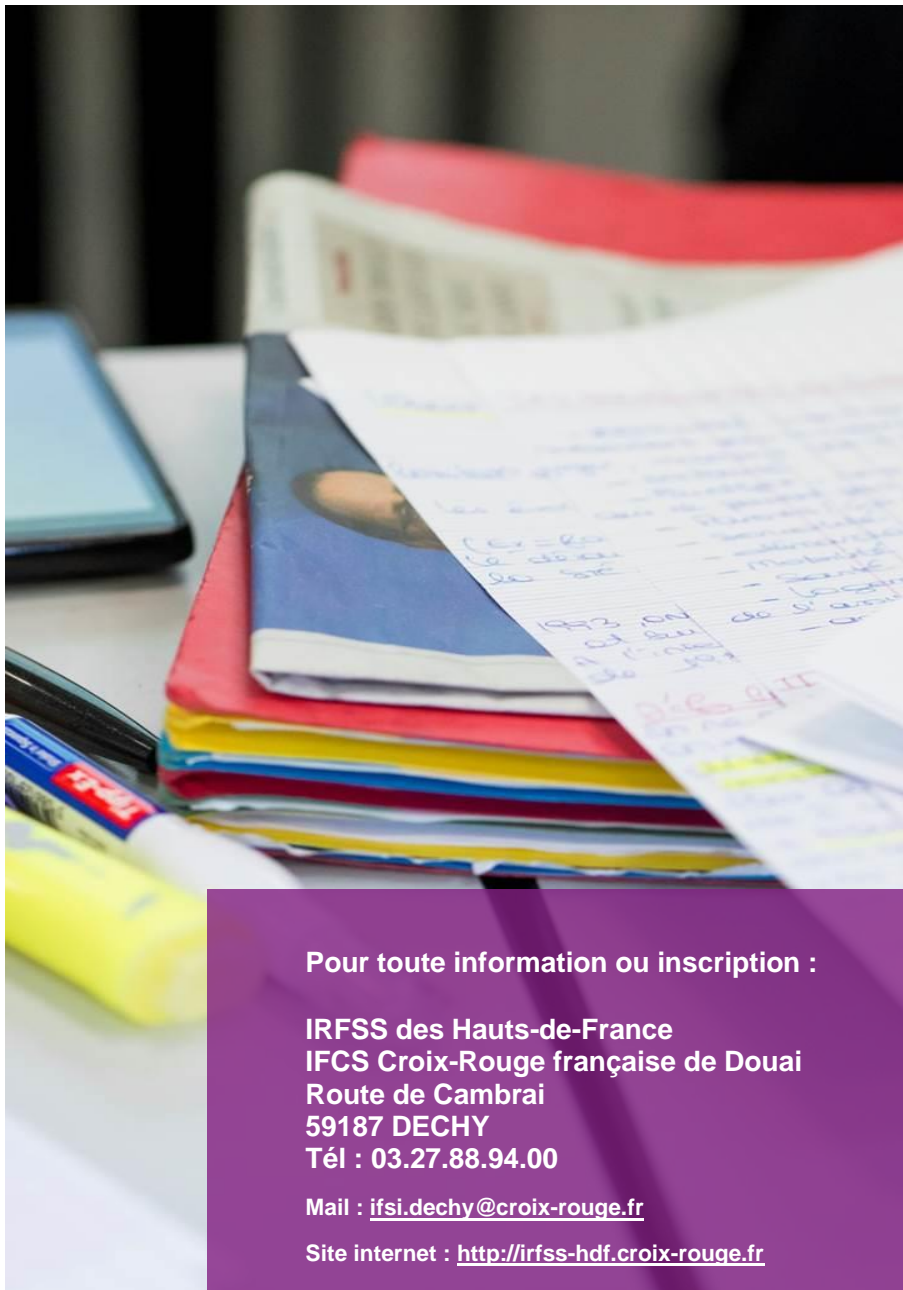


Franck DEVILLERS
Directeur
IRFSS des Hauts-de-France
Croix-Rouge française

"Excellent établissement avec un enseignement de qualité et une pédagogie adaptée. Ayant réussi 4 concours en 2017, j'ai choisi Douai pour son master 2 mais aussi pour son approche et la qualité de son enseignement. Habitant à mi-chemin entre Douai et Paris, j'aurais pu faire le choix d'une école de plus grande capacité en nombre d'élèves. Agée de 53 ans, j'ai opté pour l'efficience d'une structure où 100% des étudiants de la promotion précédente ont obtenu leur diplôme cadre. Cette année, notre promotion riche de parcours divers est un lieu où chaque futur professionnel appréhende pas à pas son futur métier en toute sérénité. J'ai choisi Douai, comme mes camarades de promotion, nous ne le regrettons pas. Si vous souhaitez, vous aussi, passer un concours d'entrée pour devenir cadre de santé, responsable d'Ehpad, etc, n'hésitez pas, inscrivez-vous quel que soit votre âge, ici, à Douai. Si vous le réussissez, c'est cet institut qu'il vous faut choisir car 10 mois d'études doivent être aussi pour vous un temps d'épanouissement où vous évoluerez positivement sans être mis en concurrence avec les autres. Si c'était à refaire, c'est ce choix que je confirmerais à nouveau".



Catherine QUIGNON
Etudiante cadre de santé 2017-2018
Salariée de l'APH
Conseillère départementale de la Somme
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur



Pour toute information ou inscription :

IRFSS des Hauts-de-France
IFCS Croix-Rouge française de Douai
Route de Cambrai
59187 DECHY
Tél : 03.27.88.94.00

Mail : ifsi.dechy@croix-rouge.fr

Site internet : <http://irfss-hdf.croix-rouge.fr>